



SMVS / VSÄG
Société Médicale du Valais
Walliser Ärztesgesellschaft

NEWSLETTER SMVS MENSUELLE :

Janvier 2026



SOMMAIRE

1. Actualités tarifaires & contractuelles
 - a. Contrats tarifaires
 - b. Codage facturation TARDOC
 - c. Facturation rapports AI
2. Réseau de soutien en Valais : Drame de Crans-Montana
3. Géo-information de la disponibilité médicale en Valais
4. UCMT : rapport activités 2024





1. Actualités tarifaires et contractuelles

L'année 2026 marque l'entrée en vigueur du TARDOC

a. Contrats tarifaires cantonaux

Conformément à nos précédentes annonces, les contrats cantonaux restent en cours de signature. Un point doit encore être réglé, à savoir l'avenir des commissions paritaires, que les assureurs ne veulent pas reconduire, en tout cas dans leur format actuel. Des négociations sont en cours au niveau fédéral.

Comme la commission paritaire implique une annexe à la convention cantonale, ce volet empêche la signature immédiate. Cependant, une décision du Conseil d'État nous a fourni une VPT de travail, qui permet aux sociétés cantonales de maintenir les efforts pour trouver un avenir à la commission paritaire, pour un service aux membres de haute importance, a fortiori avec le passage au nouveau système tarifaire.

b. Codage facturation TARDOC

Vous n'avez certainement pas manqué dans la facturation l'obligation d'indiquer un code diagnostic. Des questions nous ont été posées, par rapport au secret médical. Il faut préciser que le codage était déjà obligatoire dans le Tarmed, codage qui n'était simplement pas respecté en Suisse romande, sans opposition des assureurs.

Le codage exigé dans la convention nationale est en l'occurrence flou et d'autres paramètres, notamment les médicaments, donne déjà toutes les informations aux assureurs. La SMVS recommande donc à ses membres de coder (le code tessinois est simple, l'ICD-10 également, dans sa version courte). En cas de mauvaise collaboration, il n'est pas exclu que des factures soient refusées, voire que les assureurs exigent des informations plus précises, via l'OAAT/OTMA.

c. Facturation pour l'assurance invalidité

Vous avez reçu des informations des offices AI sur l'utilisation du nouveau système tarifaire. Vous pouvez retrouver le document sur notre [site](#).

2. Réseau de soutien en Valais : Drame de Crans-Montana

Mercredi 7 janvier 2026 au soir, l'intervention de l'Association Valaisanne des Psychologues de l'Urgence, ainsi que celle des autres services de soutien psychologique mobilisés immédiatement après l'événement de Crans-Montana, a pris fin.

Pour prendre le relais, le Service de santé publique, le Médecin cantonal et le Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie du CHVR ont organisé une filière téléphonique d'assistance



à l'attention des personnes ayant besoin d'aide, **disponible dès le jeudi 8 janvier à 8h00, au numéro habituel d'orientation psychiatrique (0800 012 210).**

Chaque médecin valaisan peut être sollicité par ses patients et les médecins de 1^{er} recours sont déjà au travail. Il est important pour nous toutes et tous de connaître cette filière. Pensez-y, si vous peinez à assumer toutes les demandes que vous recevez. Pensez aussi à votre réseau et aux infirmiers indépendants en psychiatrie. Il existe encore un réseau de soutien pour les médecins : <http://www.swiss-remed.ch> ainsi qu'un mail : help@swiss-remed.ch et un numéro de téléphone : 0800 0 73633.

Dans le contexte des événements récents survenus à Crans-Montana et afin de renforcer rapidement les réseaux de soutien, toute personne en souffrance psychologique peut aussi appeler, en tout temps (24h/24, 7j/7) et de manière anonyme, le 143 (La Main Tendue Valais). Cette ressource peut être proposée, dans certaines situations, à des personnes en souffrance ne nécessitant pas spécifiquement une prise en charge psychologique spécialisée, et constitue un complément utile aux dispositifs existants.

D'autre part, la clinique Romande de Réadaptation (Suva) organise dans le cadre du cursus des médecins assistants en MPR une journée de formation le 29 janvier 2026 sur la rééducation des brûlés.

Au vu de la situation et du nombre important de patients brûlés en Valais, la formation sera ouverte à un public plus large, pour les professionnels intéressés à mieux connaître cette rééducation spécifique. La formation est gratuite et le programme disponible sur le lien. Les participants extérieurs doivent apporter de quoi manger le midi et les inscriptions sont possibles sur le site de la CRR : [Réadaptation des personnes brûlées :: Clinique romande de réadaptation :: Sion :: Valais](#)

3. Géo-information sur la disponibilité médicale en Valais

Le SSP, en collaboration avec le Service de la géo-information et la SMVS, met en place une cartographie des médecins installés dans le canton du Valais. Ce site internet, accessible au public, sera disponible à la fin janvier 2026. Il proposera une carte interactive accompagnée d'un moteur de recherche permettant de filtrer les résultats selon différents critères. Les utilisateurs pourront ainsi visualiser l'ensemble des cabinets médicaux ainsi que leur disponibilité à accueillir de nouveaux patients.

Ce projet vise à faciliter la recherche d'un médecin pour la population valaisanne, toutes spécialités confondues, et à simplifier la prise de contact. Il vous permettra également de mettre en avant votre capacité — ou non — à accepter de nouveaux patients, et de rediriger le cas échéant les personnes qui s'adresseraient à votre cabinet.

Un formulaire sera prochainement mis à disposition des membres. Pour des raisons propres au système de cartographie, le temps d'accès sera limité. Nous vous encourageons à être attentifs à l'annonce qui vous parviendra et à répondre au formulaire en ligne avant le 30 janvier au moyen du lien suivant : <https://sitonline.vs.ch/geostatistiques/gestmed/fr/>

4. UCMT : rapport d'activités 2024

L'unité cantonale des maladies transmissibles a transmis son rapport d'activité pour l'année 2024. Il peut être retrouvé via ce lien : [Maladies transmissibles](#)